

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'IAE
du Mardi 7 décembre 2004**

Présents:

Mesdames CAMION, DUCRET, HOUSSIER, MAIRESSE, KOSMALA, KRAS
Messieurs DERUY, DESRUMAUX, GUIEU, MARIE, POTTIER, SCHNEIDER

Représentés:

Madame GOUGUEC (représentée par mme HOUSSIER)
Monsieur CAZORLA (représenté par Monsieur POTTIER)
Monsieur LAINE (représenté par Monsieur POTTIER)
Monsieur WALLERS (représenté par Madame HOUSSIER)
Monsieur MALVACHE (représenté par Monsieur GUIEU)
Monsieur TANNERY (représenté par Madame MAIRESSE)
Monsieur LEMAN (représenté par Madame KRAS)

Excusés:

Monsieur DULION
Monsieur LEVEL
Monsieur DESPRES

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Compte rendu du Conseil du 12/10/2004
- ✓ Informations sur :
 - le contrat quadriennal de l'université
 - l'adhésion à Message,
 - la Formation Continue
 - le CLES : Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
- ✓ Proposition de la mise en place d'une commission de discipline au sein de l'IAE,
- ✓ Examen de la DBM n°4 / 2 004
- ✓ Examen du Budget Primitif 2005
- ✓ Proposition des calendriers : Jury, Examens, Stages, Mémoires
- ✓ Tarifs IAE 2005

- ✓ Proposition d'une dérogation aux tests pour les candidats à la FC
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Conventions entre l'IAE et
 - * l'ESGIS à LOME TOGO,
 - * Centres de Formation des Apprentis du Nord,
- ✓ Questions diverses

QUORUM du CA

Selon l'article 16 du règlement de l'IAE un quorum de 14 personnes est nécessaire pour que le Conseil puisse se dérouler et chaque membre présent peut recevoir deux mandats. Le quorum a été atteint à l'ouverture du CA avec la participation ci dessous :

- 3 élus présents sur 12 pour le collège des personnalités extérieures soit 25% de présents. 4 pouvoirs ont été attribués portant la représentativité à 58.33%.
- 1 élu présent sur 7 pour le collège usagers soit 14.28% de présents.
- 2 élus présents sur 4 pour le collège A avec deux pouvoirs, soit 50% de présents et 100% de représentés.
- 3 élus présents sur 5 pour le collège B soit 60% et 1 pouvoir ont été attribués portant la représentativité à 80% .
- 2 élus présents sur 2 pour le collège IATOSS, soit 100% de présents.

Avant tout M POTTIER Président du Conseil souhaite la bienvenue à M Schneider Jacques représentant de Valenciennes Métropole pour sa première participation au conseil de l'IAE.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12/10/2004

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 12/10/2004.

2. Information sur le projet de contrat quadriennal

Présentation par Mme Camion de ce projet de contrat quadriennal :

La version finale sera signée par l'UVHC et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il constitue un outil stratégique pour l'UVHC et couvre la période 2006-2009.

Le contrat porte à la fois sur la recherche, les formations et donc la pédagogie, la vie des étudiants, et plus généralement la politique de l'UVHC.

Une première approche a été élaborée par la présidence et en particulier par Mme Mairesse pour la recherche.

Les grands axes retenus et proposés aux votes des trois conseils de l'université sont :

- Premier axe : Renforcement du LMD, le lien recherche et formation sera réaffirmé, de même que l'internationalisation des formations, l'évaluation et la certification de nos enseignements et de notre organisation (démarche qualité)

- Deuxième axe : Politique de recherche et de transfert lié à l'excellence. Mise en réseau des laboratoires de recherche aussi bien au niveau local, national et international.
- Troisième axe : Politique de site, où l'on se dirige vers un tissu régional de développement universitaire en terme de formation et de recherche.

Au travers de ce contrat on retrouve bien les différentes réflexions de l'IAE, toutefois il faut ajouter la problématique de nouveaux locaux pour l'institut et aussi réfléchir à la commande de la présidence d'un « IAE Citoyen » impliqué dans la vie de l'agglomération valenciennoise.

Le président LEVEL souhaite un contrat d'agglomération avec l'UVHC dans lequel l'IAE doit jouer pleinement son rôle dans le réseau économique et social du valenciennois.

L'IAE espère aussi de nouveaux locaux (m2 disponibles dans l'ancien Hospice du Hainaut).

A ce sujet Mme Camion interroge M Schneider qui n'a pas d'information supplémentaire.

M Pottier informe l'ensemble du conseil que la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (au niveau national) lui a demandé d'être membre de la commission « enseignement supérieur et diplômés » qui a pour but de nouer des partenariats universitaires. M Pottier a témoigné de son expérience au sein de l'IAE de Valenciennes. On lui a demandé de réfléchir à un double partenariat : un partenariat entre la CGPME nationale et l'UVHC et un partenariat entre l'IAE et la CGPME régionale. Une telle démarche, si elle abouti, serait une première au niveau national.

Les problématiques évoquées dans la commission sont sensiblement les mêmes que les nôtres :

- La place de la professionnalisation dans les formations universitaires
- La Formation tout au long de la vie
- L'évolution des métiers et l'adéquation à l'évolution des métiers.

Ces problématiques sont fortement prises en compte au sein de l'UVHC et plus particulièrement au sein de l'IAE. Il y a donc matière à avancer sur ce sujet.

La CGPME souhaite un développement de la recherche sur la problématique Petites et Moyennes Entreprises.

Mme Camion remercie M Pottier de cette bonne nouvelle qui voit ainsi la concrétisation d'un grand nombre d'actions menées depuis plusieurs années.

3. Information sur l'adhésion à Message, la Formation Continue et le CLES

Adhésion à la base de tests Message :

Il s'agit de tests de recrutement nationaux, mis en place par l'association des MSG et auxquels adhèrent les MSTCF pour la première fois cette année.

L'IAE de Valenciennes a obtenu son adhésion à la fois pour les étudiants qui sont candidats à une entrée en IUP S.G. 2ème année et pour ceux qui souhaitent entrer en MSTCF 1^{ère} année.

Ce test est composé d'une épreuve de synthèse (admissibilité) et d'une épreuve d'anglais (admission) le 14/06/2005. Résultats de l'admissibilité le 29/06/2005. Entretiens les 4 et 5/07/2005.

Affichage le 7/07/2005.

Mme Kras déplore qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les responsables pédagogiques et demande qui est responsable officiellement de l'entrée en MSTCF et de l'IUP de Sciences de Gestion.

Mme Camion répond que J. Maati sera responsable des tests Message au niveau de la MSTCF et L. Drapier pour l'IUP S.G..

La formation de CPMSTCF existera toujours afin de rassurer les étudiants.

Dès que la procédure exacte sera confirmée, une communication est prévue auprès des enseignants, des étudiants et des lycées, IUT, BTS sur ce sujet afin d'informer tout le monde correctement.

La formation continue :

L'IAE de Valenciennes souhaite le développement des actions de formation continue depuis deux ans. Il devient important aujourd'hui de structurer ce développement et de réfléchir à un plan stratégique pour la Formation Continue. L'évolution de la législation sur la formation professionnelle accentue ce besoin.

R.Delvallée travaille sur ce thème et notamment sur l'ouverture de modules spécifiques, courts, capitalisables qui correspondent aux besoins des entreprises et salariés dans le domaine des sciences de gestion.

M Pottier explique que la réforme instaure, entre autre, le Droit Individuel à la Formation (DIF) : cela doit se traduire par une explosion des besoins en Formation Continue dans les entreprises, chaque salarié ayant le droit à 20h/an capitalisable sur 6 ans, jusqu'à 120h.

Il faut donc concevoir des modules en parfaite cohérence avec les demandes des entreprises.

Le CLES :

Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur mis en place par un décret en 2000. M Blin, Vice Président pédagogie, a souhaité que ce soit les étudiants de Masters de l'IAE qui le testent. Cette expérimentation est basée sur une démarche volontaire pour cette année, fortement incitée par les enseignants en langue. A terme ce test remplacera l'actuel TOEIC ou TOEFL, lorsqu'il sera reconnu par les employeurs.

Les sujets sont nationaux et les épreuves ont lieu le même jour.

4. Proposition de la mise en place d'une commission de discipline au sein de l'IAE

Suite à des évènements récents Mme Camion propose la mise en place d'une commission de discipline au sein de l'IAE. Elle n'aurait pas pour but de se substituer à celle de l'UVHC. (Voir Document). Elle n'aurait qu'une mission interne à la composante.

Après un débat passionné, il a été convenu que cette commission ne sera pas instituée, puisqu'elle ne peut pas se substituer à celle de l'UVHC. Par contre il sera stipulé au sein du règlement intérieur de l'IAE : « En cas de problème (disciplinaire), le directeur prend les mesures opportunes, après avoir entendu l'intéressé et consulté le responsable pédagogique. »

5. Examen de la DBM n°4

Construite pour la fin de l'exercice budgétaire 2004, ses points marquants sont :

- L'ajustement des prestations de formation continue, afin de constater le décalage entre les recettes réellement encaissées et les prévisions. Une diminution des produits de FC est donc nécessaire, ils seront reportés sur 2005.
- La diminution de la recette taxe d'apprentissage, le versement de Taxe d'apprentissage de la CGPME ayant porté sur l'apprentissage, directement à Formasup et non plus à l'IAE soit - 38 000€.
- L'augmentation des heures complémentaires : le paiement des heures complémentaires de fin 2004 sera imputé sur l'exercice 2004 et non plus comme auparavant sur l'exercice postérieur. Le compte financier 2004 supportera 5 trimestres au lieu de 4, ce qui constitue un gros effort financier.

Approbation à l'unanimité de cette DBM.

6. Examen du budget primitif 2005

Présentation de la nouvelle arborescence financière de l'IAE, celle-ci traduit une volonté de mettre en place une véritable comptabilité analytique en mesurant finement les coûts par activités. Apparaissent cette année la formation par apprentissage et « l'ESGIS » issu du partenariat avec LOME au TOGO. La Formation Continue est beaucoup plus détaillée qu'auparavant. (voir documents joints)

Budget primitif 2005 :

(voir documents joints)

Budget primitif 2004, réalisé 2004 au 03/12/2004, évolution 2004/2003, DBM réalisées pendant cette année 2004.

Le Budget 2005 augmente de 8.7% par rapport à 2004, il est d'un montant de 616 622.5 €.

Les recettes en FI 398 407 €

FC 139 494 €

FA 78 669 €

Pour 2005, une forte augmentation des recettes de la FC est attendue.

Afin de renforcer la démarche de développement de l'IAE, il est prévu de recruter un adjoint administratif partiellement financé sur la Formation Continue et la Formation en Apprentissage (en attente d'un accord de la présidence).

Pour la Taxe d'Apprentissage, des recettes de l'ordre de 80 000€ sont maintenues avec prudence.

La Dotation Globale de Fonctionnement redistribuée par l'université s'élève à 200 142€ + 4% par rapport à 2004 soit 32 % du budget de l'IAE. Elle diminue en proportion chaque année, mais ce constat est général au niveau national.

Toutefois M Desrumaux tient à préciser qu'il y a toute la phase cachée : les salaires des personnels, le financement des bâtiments qui sont aussi supportés par l'Etat.

Bonne nouvelle : les effectifs s'accroissent et donc la future DGF sera plus importante, puisque celle de 2005 est basée sur 403 étudiants (2004/2005 480 étudiants ont été remontés au ministère).

Une rallonge sera demandée à la présidence.

Les arguments sont les suivants :

- Approfondissement de la réforme LMD (suivi, tutorat...)
- Mise en place de la démarche Qualité au sein de l'IAE (dans le cadre du réseau national)
- La croissance des effectifs (coût Matmut pour les stages)
- L'augmentation et le grand nombre d'années de formation par institut.

Mme Camion souhaite que ce critère soit pris en compte pour la répartition des subventions et dotations.

M Desrumaux propose effectivement que nous fassions une analyse de la situation et des coûts, afin de l'éclairer sur ce point de vue.

En ce qui concerne les dépenses, les marges de manœuvres sont très faibles. Mme Camion explique qu'ont été privilégiées les charges de personnel : les Heures Complémentaires 302 000€ (chiffre supérieur à la DGF) soit 50 % du budget 2005. L'accompagnement individualisé des étudiants dans le cadre du LMD. se poursuit. Il ne faut pas oublier le salaire de l'Ingénieur d'études pour la formation continue et celui du futur adjoint administratif.

Dans le cadre de la communication, l'IAE a opté pour un budget publicitaire reposant sur un plan média avec « l'étudiant », soit, 90% du budget communication de l'Institut.

On trouve également des prélèvements obligatoires en Formation Continue et en Formation par Apprentissage. Les dépenses de reprographie, d'affranchissement, de téléphone... sont volontairement inférieures à 2004, puisque l'IAE souhaite mettre en place une véritable politique de contrôle des coûts.

Mme Camion souhaite préciser que chaque partie (FI, FC et FA) du budget est équilibrée.

Le budget est adopté à l'unanimité.

7. Proposition des calendriers : jury, examens, stages, mémoires

(Voir documents joints).

Examen du calendrier de l'IAE, Mme Camion fait part des contraintes et des nouveautés aux membres du conseil.

De nombreux échanges ont eu lieu sur ce sujet, les changements sont les suivants :

La deuxième session des Licences et Master 1 aura lieu du 7 au 13/07/2005, les notes seront rendues le 02/09/2005. Pour les autres diplômes pas de changement.

Composition des jurys :

L'université a voté pour la première fois un règlement des examens. Pour se mettre en conformité, il est obligatoire de faire évoluer les usages de l'IAE dans ce domaine.

Mme Camion propose que ces jurys soient composés de membres titulaires et de membres suppléants.

Mme Kras fait remarquer qu'elle est nommée dans certains jurys alors qu'elle n'enseigne pas dans ces formations. Mme Kras est remplacée par (même si cette pratique n'est pas exclue) : J Maati en Licence 1.

Mme Mairesse intervient et propose que soit réunie l'intégralité des collègues afin de revoir cette répartition puisque seule Mme Kras, en sa qualité d'élue, ici, peut argumenter sur ces points et donc le principe d'égalité de traitement n'est pas respecté !

Mme Kras s'offusque de cette remarque et fait valoir son droit de membre élu !

Mme Kras assistera au jury d' IUP1 au lieu de celui d'IUP3.

Les jurys sont adoptés à l'unanimité.

Le calendrier des stages :

Mme Kras soulève le problème que lors du conseil de juin pour les MSTCF 1, a été voté un règlement d'examen dans lequel il n'y avait pas de soutenance alors que dans les documents joints il y a une soutenance orale de prévue. Ce règlement a été distribué lors du mois qui a suivi la rentrée, de plus J Maati a dit qu'il n'y avait pas de soutenance de stage puisqu'on ne fait que respecter ce que le conseil a décidé.

Mme Camion dit qu'elle a remis, en toute bonne foi, la soutenance orale puisque effectivement il y avait eu litige à ce sujet (après consultation de Mme Kras et J Maati).

Mme Kras déplore que l'on revienne sur des décisions prises par le Conseil de l'IAE.

Après vérification de ce qui a effectivement été voté en juin 2004 dans le règlement des examens, cette disposition est maintenue.

La procédure de suivi de stage est un document qui vient compléter les consignes d'ordre scientifique remises aux étudiants en début d'années. Après de nombreuses remarques sur ce sujet de la part de Mme Kras, cette procédure est retirée provisoirement.

Mme Camion souligne qu'il est dommage que ces remarques n'aient pas été faites lors de la réunion préparatoire à ce conseil par les enseignants concernés !

Mme Camion souhaite que l'on parvienne à un accord sur ces procédures de suivi de stages, gage de notre qualité en ce domaine.

M Guieu intervient en signalant que la démarche est importante, qu'il faut s'engager dans cette direction, qu'il faut mettre en place des procédures collectives qui s'appliquent ou pas à certaines filières.

Pour clore ces débats, Mme Camion retire donc cette procédure de stage, propose qu'elle soit revue avec chacun des interlocuteurs de l'IAE et sera probablement représentée au conseil du 22/03/2005.

Suite aux remarques et modifications ces calendriers sont adoptés.

8. Tarifs IAE 2005

Les tarifs Formation Continue sont inchangés par rapport à 2005, (voir tableau joint). Y figurent les tarifs des frais d'inscriptions de dossier (pas d'évolution) mais aussi ceux des tests et notamment ceux de Message facturé 15€ prix coûtant. M Pottier fait part que ce dernier tarif est plus important ailleurs et notamment à LILLE.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

9. Proposition d'une dérogation aux tests pour les candidats de la Formation Continue

Les candidats de formation continue présentent leurs candidatures à des dates très différentes, et aléatoires. Le montage financier de leur dossier est tributaire de dates de commissions externes à l'UVHC. Il est donc impossible de rendre compatibles ces différentes contraintes avec les dates des tests de recrutement. Dans l'intérêt de ces étudiants, il est donc proposé au conseil la résolution suivante :

« Tous les étudiants de formation continue sont exemptés des tests de recrutement (MESSAGE, TAGE-MAGE, CAAE...).

Toutefois, l'entretien de recrutement est maintenu. »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Information :

L'IAE va procéder à des élections partielles des représentants étudiants au sein du conseil. Elles auront lieu les 2 et 3 février 2005. 8 sièges sont à pourvoir.

11. Subventions aux associations

- 1) Régularisation : Prise en charge par l'IAE d'une somme de 400€ pour un forum de Sciences de Gestion qui a eu lieu à Paris en Mai 2004. Subvention qui sera versée à l'AESG.
- 2) Demande de l'association Don du Sang, présentée aussi au Fonds Social D'aide I...aux Etudiants.
Le montant est de 250€. Cette association est reconnue et mérite d'être aidée.

- Cette subvention est accordée.
- 3) Forum IAE avenir : l'IAE finance habituellement le projet, notamment le repas et le Cocktail de fin de journée. Ce sera encore le cas cette année. Aucune subvention ne sera versée.
 - 4) Demande de subvention pour le repas de la MSTCF. Chaque participant paye son repas, le conseil ne comprend pas la demande de subvention dans ce contexte. Les documents fournis ne sont pas très explicites et très mal construits.
 - 5) Carte avantage, projet lancé début 2004.
Le conseil estime que la carte est un véhicule de sponsor, donc qu'il y a moyen d'en trouver et d'avoir des recettes supplémentaires. De plus le bien fondé de cette action est remis en cause puisque des actions qui devaient être faites en Septembre 04 notamment sur les chaînes d'inscription n'ont pas été faites. La demande est ajournée.
 - 6) Voyage culturel en Espagne : Demande de 3100€ de subvention.
La demande est trop importante, le conseil considère qu'il faut revoir à la baisse ce budget notamment en trouvant une auberge de jeunesse afin de réduire le coût de l'hébergement. La demande est ajournée.
 - 7) Demande de subvention de LUCFA :
La demande de subvention de 1800 € est trop importante, elle représente 50% du coût global du projet. Le projet doit être approfondi, l'IAE ne peut envisager d'apporter 50% du coût financier total du projet.
 - 8) Opération fiscale : même remarque que pour le 3). L'IAE prend en charge l'intégralité des dépenses à savoir l'affranchissement, le matériel, le cocktail de fin d'opération, frais de déplacement (mission des étudiants) . Demande de subvention non avenue.
 - 9) ASMEA : L'IAE veut bien aider à hauteur de 300€ (demande souhaitée 2500€).
Le projet est sérieux, il y a une véritable recherche de recettes, c'est un gros projet. Le conseil de l'IAE propose de verser 300€ sous réserve d'un accord de participation du FSDIE.

12. Conventions entre l'IAE et l'Esgis au Togo, centre de formation des apprentis du Nord

Mme Camion informe les membres du conseil de 2 conventions avec d'une part :
l'École Supérieure de Gestion d'Informatique et des Sciences de LOME au TOGO
et d'autre part :
le CFA du Nord qui concerne les apprentis de l'IAE en licence professionnelle en Entrepreneuriat.

Celles ci sont approuvées à l'unanimité.

Il n'y a pas de question diverse.

Mme Camion remercie tous les conseillers présents d'avoir participé aux travaux de ce conseil.

Le prochain Conseil de l'IAE aura lieu le 22 Mars 2005 à 18h.

